



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple – Un but – Une foi

**CONSEIL NATIONAL
DE REGULATION DE L'AUDIOVISUEL**

VDN – Liberté VI Extension – Immeuble N° 85

Boite Postale : 50059 – DAKAR RP

Tél: 33.859.09.39 – Fax: 33.827.13.95

E-mail : cnra@cnra.sn

N°.....CNRA/P/SE/id.nd

Dakar, le

AVIS TRIMESTRIEL

N° 3 / 2011 (JUILLET - AOUT - SEPTEMBRE)

Le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel,

- Vu la loi n° 2006 - 04 du 04 janvier 2006 portant création du CNRA ;
- Vu le décret n° 2006 - 830 du 14 septembre 2006 portant nomination des membres du CNRA ;
- Vu les cahiers de charges applicables aux titulaires d'autorisation de diffusion de programmes de radio et télévision ;
- Vu le rapport d'évaluation de l'exécution des recommandations des précédents avis ;
- Vu le rapport de suivi des programmes audiovisuels établi de la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2011 ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 03 novembre 2011,

DECIDE

De rendre public le présent avis sur les dysfonctionnements constatés au cours du troisième trimestre de l'année 2011 à travers les organes de communication audiovisuelle ainsi que les recommandations formulées pour y apporter des correctifs, conformément à l'article 14 de la loi n° 2006-04 du 04 janvier 2006.

DYSFONCTIONNEMENTS

Au cours de ce trimestre, les dysfonctionnements constatés ont trait :

1. aux propos laudatifs et/ou politiques lors de la couverture des combats de lutte surtout à la RTS et à la 2STV ;

2. Aux injures et menaces graves formulées par des hommes politiques à travers les journaux télévisés du 6 juillet, des 8 et 22 août 2011 sur WALF TV ;
3. à l'atteinte à l'honneur, à la dignité et à la vie privée de citoyens notée parfois à travers certaines émissions comme NEPAD MUSICAL sur Walf TV et Kouthia Show sur TFM ;
4. à la persistance de la diffusion de clips, de danses obscènes ainsi que de films, documentaires et autres images violentes sans avertir au préalable les téléspectateurs à des heures de grande écoute sur 2STV, AFRICA7, 2Si Racine, TFM, RDV et WALF TV ;
5. à la persistance de la diffusion d'émissions interactives sur la voyance sans précision des coûts d'appels à SAPHIR FM et à la publicité mensongère à WALF FM MBACKE, SUD FM MBOUR ;
6. aux défilements intempestifs de SMS sans précision de coûts sur 2STV, sur WALF TV, sur TFM ;
7. à la publicité déguisée sur 2STV et CANAL INFO.

RECOMMANDATIONS

Face à de tels manquements, qui constituent des violations des dispositions des textes législatifs et réglementaires en vigueur au Sénégal dans le domaine de l'audiovisuel, le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel recommande :

1. d'éviter les propos laudatifs et la politisation de la couverture des combats de lutte ;
2. de respecter l'honneur, la dignité et la vie privée des citoyens ainsi que la différence d'opinions, notamment politique dans les médias audiovisuels ;
3. d'éviter la diffusion d'images obscènes et/ou violentes surtout à des heures de grande écoute ;
4. d'indiquer systématiquement les coûts des appels et des SMS pour toute émission interactive et d'éviter la publicité déguisée consistant à afficher les coordonnées des tradipraticiens invités.

Le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel accordera une attention particulière à la mise en œuvre effective de ces recommandations par tous les acteurs du secteur, en vue de corriger les manquements constatés et d'éviter qu'ils ne se reproduisent.

La Présidente

